

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1786

9 juillet 2014

SOMMAIRE

Acco Sàrl	85687	Libra Luxembourg S.à r.l.	85688
Azul Bridge S.à r.l.	85696	MCP Private Capital Fund II CI LP	85687
CDP Capital - EuroMezz S.à r.l.	85684	Parc Interfiduciaire	85690
Cippus S.A.	85686	Participations France S.à r.l.	85704
CNDS Services S.à r.l.	85685	PATRIZIA Real Estate 10 S.à r.l.	85688
Compass Luxembourg S.A.	85684	PATRIZIA Real Estate 20 S.à r.l.	85688
Construct Finance SPF S.A.	85684	PATRIZIA Real Estate 60 S.à r.l.	85683
Construct Finance SPF S.A.	85686	Popov Capital S.A.	85704
Corolux S.à r.l.	85684	Prudential Luxembourg S.à r.l.	85683
CS Schranksysteme Sàrl	85686	Redavia Global Asset S.C.A.	85704
Dangerous Goods Airfreight Service S.A.	85685	Resources Global Professionals (Luxem- bourg)	85683
D&S Réhatube S.A.	85686	RWE Energy Beteiligungsverwaltung Lu- xemburg GmbH	85690
Dufenergy S.A.	85688	RWE Energy Beteiligungsverwaltung Lu- xemburg GmbH	85689
Egis Investment Partners SCA SICAR ...	85686	Scoly S.A.	85687
Eren Groupe S.A.	85723	SEB Asian Property II SICAV-SIF	85689
Fili	85722	SEB SICAV 3	85690
Fire Films S.A., SPF	85691	Signet Luxembourg Holdings S.à r.l.	85683
FLASHiZ International	85723	SK Participation S.à r.l.	85682
F Services	85685	Snow S.à r.l.	85727
GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial	85728	Sofi-Drill S.A.	85682
Green for Growth Fund, Southeast Europe SA, SICAV-SIF	85728	SR Property Investments S.A.	85682
Grey Horse I	85690	SThree S.à r.l.	85682
GSO Domestic Capital Funding (Luxem- bourg) S.à r.l.	85689	Sylvestree S.A.	85695
GSO Luxembourg Onshore Funding S.à r.l.	85689	Synergie Travail Temporaire S.à r.l.	85695

SK Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 93.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063705/9.

(140073782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

SThree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 160.680.

Les comptes annuels au 24 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063721/9.

(140073837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

SR Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 129.804.

Par décision du Conseil d'Administration du 06 mai 2014, Madame Magali MICHELETTI, résidant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été cooptée au Conseil d'Administration en remplacement de Madame Marie-Laurence THILL, démissionnaire, avec effet au 30 avril 2014.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 07 mai 2014.

Pour: SR PROPERTY INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014063719/17.

(140073801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Sofi-Drill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 17A, Gruuss Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 124.046.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 22 avril 2014

Décision:

L'actionnaire unique décide de nommer les administrateurs suivants:

- Monsieur Frédéric Geurde, ingénieur en construction, né à Hermalle-Sous-Argenteau (Belgique) le 16 avril 1968, demeurant à L-9991 Weiswampach, 17 A, Gruuss Strooss (Administrateur délégué);

La société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

- Madame Bénédicte CHRISTIAENS, kinésithérapeute, née à Sluizen (Belgique) le 26 février 1957, demeurant à L-9991 Weiswampach, 17 A, Gruuss Strooss. (Président du Conseil d'administration et administrateur)

- Monsieur Maxence Geurde, né à Tongeren (Belgique) le 29 juin 1994, demeurant à L-9991 Weiswampach, 17 A, Gruuss Strooss. (Administrateur)

Les mandats expireront à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2014063709/19.

(140074073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

PATRIZIA Real Estate 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 123.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062930/9.

(140073283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Prudential Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 123.989,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 166.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014062920/10.

(140073245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Resources Global Professionals (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.070.

Extrait de la décision prise par le gérant unique en date du 17 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Resources Global Professionals (Luxembourg)

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014062959/14.

(140073403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Signet Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 146.366.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 2 mai 2014

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté la démission avec effet immédiat de Ronald Ristau en tant que gérant de la Société et a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Marianne Alison Kelly dont l'adresse se situe au 110, Cannon Street, EC4N 6EU, Londres, Royaume-Uni.

En conséquence de ce qui précède, en date du 2 mai 2014, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Virginia Strelen, gérant;
- Mark Andrew Jenkins, gérant;
- Wim Rits, gérant; et
- Marianne Alison Kelly, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Signet Luxembourg Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014062990/21.

(140072993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Construct Finance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 38.603.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014063363/10.

(140073628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Corolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8390 Nospelt, 8, rue Leck.
R.C.S. Luxembourg B 111.604.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.
12, rue de la Gare
L-7535 MERSCH
Signature

Référence de publication: 2014063365/13.

(140073934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

CDP Capital - EuroMezz S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 82.263.

Le siège social de la société a changé comme suit en date du 1^{er} mai 2014:
CDP Capital - EuroMezz S.à r.l. se situe désormais au 25A, Boulevard Royal, L-244 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie Chevalier
Gérant B

Référence de publication: 2014063350/13.

(140073748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Compass Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 146.408.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 14 Novembre 2013

Rectificatif au dépôt L140007610

L'actionnaire unique de Compass Luxembourg S.A. (la Société) a décidé comme suit:

(i) de réélire Monsieur Benno Groniger comme administrateur de catégorie A de la Société jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2014; et

(ii) d'élire Madame Selina Elwell, ayant son adresse professionnelle au 1, Jermyn Street, Londre SW1Y 4UH, Royaume-Uni, comme administrateur de catégorie A de la Société jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 7 Mai 2014.

Pour la société Compass Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014063362/18.

(140074202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Dangerous Goods Airfreight Service S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Est, Office H-2053.

R.C.S. Luxembourg B 157.056.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063373/9.

(140074053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

CNDS Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 14, Zone Industrielle In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 155.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063358/10.

(140074031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

F Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4833 Rodange, 2, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.173.

L'an deux mil quatorze, le dix-sept avril,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Philippe FUNK, employé privé, né à Belo Horizonte, Brésil, le 27 avril 1981, demeurant à L-2716 Luxembourg, 36, rue Batty Weber.

Après avoir établi, au moyen de l'acte de constitution qu'il possède toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée F SERVICES s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-1917 Luxembourg, 15, rue Large, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 160.173,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 06 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 743 du 18 avril 2011,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 08 mai 2013, publiée au Mémorial C numéro 1766 du 23 juillet 2013,

sui vie d'un acte rectificatif reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juillet 2013, publié au Mémorial C numéro 2326 du 20 septembre 2013,

le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Siège social:

L'adresse du siège est transféré à L-4833 Rodange, 2, route de Luxembourg.

La première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

„Le siège social est établi dans la Commune de Pétange.“

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: P. FUNK, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 18 avril 2014. Relation: CAP/2014/1470. Reçu soixante-quinze euros 75-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014063419/35.

(140073647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

CS Schranksysteme Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 17, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.996.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063366/9.

(140074267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

D&S Réhatube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.542.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063370/9.

(140073764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Construct Finance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.603.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014063364/10.

(140073629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Egis Investment Partners SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 84.294.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 15 avril 2014:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063394/13.

(140074209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Cippus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2014063356/13.

(140073551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

MCP Private Capital Fund II CI LP, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.377.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé commandité de la Société en date du 2 mai 2014 que:

- Le siège social de la Société a été transféré au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet le 2 mai 2014

En outre, veuillez noter le changement d'adresse de l'associé commandité de la Société comme suit:

- 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014063568/17.

(140073938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Acco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 332-334, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.066.

Extrait du procès-verbal de la décision de l'associé unique du 7 mai 2014 de la société ACCO SARL:

Résolution unique:

Afin de se conformer aux dispositions légales de l'article 110-1 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, l'associé unique décide de nommer, à partir de l'exercice comptable commençant le 1^{er} janvier 2014, la «Fiduciaire Scheiwen Nickels & Associés S.à r.l.», avec siège social à L-1259 Senningerberg, 13-15 Breedewues et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 55 475 en tant que commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Canadian Invest S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014063883/17.

(140074807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Scoly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.674.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de la Société en date du 5 mai 2014, que l'Actionnaire Unique accepte la démission de Monsieur Pierre Begasse de Dheam de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 8 avril 2014.

L'Actionnaire unique nomme avec effet au 8 avril 2014 ALLO SERVICE, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 15, avenue de la Laiterie, B-4000 Liège et immatriculée à la Banque-carrefour des Entreprises sous le numéro 0471.771.871 comme commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2020.

L'Actionnaire Unique décide de mettre fin au mandat de Monsieur Alain Goblet en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

L'Actionnaire Unique décide de mettre fin au mandat de Monsieur Christophe Henrotay en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCOLY S.A.

Référence de publication: 2014063696/20.

(140073615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

PATRIZIA Real Estate 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062931/9.

(140073286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

PATRIZIA Real Estate 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062932/9.

(140073285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Libra Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.430.240,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.558.

Suite à un changement d'adresse, il y a lieu de noter que les sociétés mentionnées ci-après ont dorénavant leur siège social au Third Floor, Colette House, 52-55 Piccadilly, London, W1J ODX, UK.

Star II UK Limited Partnership No.1

Star II US Limited Partnership No. 1

Star II Executive Co-investment Limited Partnership

Fait à Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014063523/17.

(140074080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Dufenergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.965.

EXTRAIT

Comme décidé dans l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2014, la Société prend acte de la résignation de Monsieur Bruno Beernaerts en tant que Président du Conseil d'Administration avec effet au 28 avril 2014. Ce dernier restera néanmoins Administrateur de la Société.

La Société prend également acte de la nomination au poste d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2014, de:

- Monsieur Benedict John SCIORTINO, né le 29.06.1950 à New-York (USA) et situé au 34, via Motta, CH-6900 Lugano.

La Société prend également acte de la nomination au poste d'Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2014, de:

- Monsieur Paolo FOTI, né le 21.07.1955 à Genoa (Italie) et situé au 27, Strada di Gandria, CH-6976 Castagnola.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2014.

Référence de publication: 2014063389/19.

(140073970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

RWE Energy Beteiligungsverwaltung Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 67.783.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062980/9.

(140073405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

GSO Domestic Capital Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063472/10.

(140074232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

GSO Luxembourg Onshore Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063474/10.

(140074234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

SEB Asian Property II SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 160.992.

EXTRAIT

Monsieur Ralf Ferner a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 30 avril 2014.

A partir du 30 avril 2014, le conseil d'administration se compose comme suit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2017:

- Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration

- Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

- Monsieur Tobias Hjelm avec adresse professionnelle à SE-10640 Stockholm, Sveavägen 8.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 30 avril 2014, a été nommé réviseur indépendant pour un mandat prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015:

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014063697/21.

(140074037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

RWE Energy Beteiligungsverwaltung Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 67.783.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062979/9.

(140072735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Parc Interfiduciaire, Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 124.461.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARC INTERFIDUCIAIRE S.A.

Bernard & Associés, société civile

Référence de publication: 2014062925/11.

(140073361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Grey Horse I, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.575.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014063470/14.

(140073586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

SEB SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 146.761.

EXTRAIT

Monsieur Ralf Ferner a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 30 avril 2014.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 30 avril 2014, ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2015:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4 rue Peternelchen, président du conseil d'administration

Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

Monsieur Tobias Hjelm avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen, 8.

A été nommé réviseur d'entreprise agréé pour un mandat prenant fin à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2015:

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014063700/20.

(140073931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Fire Films S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 186.719.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois d'avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "YES EUROPE", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150454,

dûment représentée par son gérant Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey,

ici représenté par Monsieur Thierry NOWANKIEWICZ, employé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

"Loi": signifie les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

"Loi SPF": signifie les dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre II. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "FIRE FILMS S.A., SPF" (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF et régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grandduché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

Titre III. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} lundi du mois de mai à 13.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre V. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Titre VI. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VII. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VIII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre IX. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "YES EUROPE", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né à Saint-Mard (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.", en abrégé "G.C.A. S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109939, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.
- 5) Le siège social est établi à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. NOWANKIEWICZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. LAC/2014/19250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063438/242.

(140074172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Sylvestree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 159.782.

Merci de bien vouloir noter le changement d'adresse de la société THE CLOVER, Commissaire au Compte de la société SYLVESTREE S.A., au L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2014063007/12.

(140072917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Synergie Travail Temporaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 42, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.544.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014063008/12.

(140073174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Azul Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 186.762.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of April,
Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Azul Holding S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131319

here represented by Ms Christelle Frank, employee with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 24th, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the representant of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereinafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company or to any other identified or related entities or natural persons and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies, undertakings, entities or natural persons, without pursuing any regulated activities under the law of 5 April 1993 on the financial sector.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Azul Bridge S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Title II - Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

Art. 7. Premium accounts. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to increase the capital reserves of the Company by capital contributions in cash or in kind not remunerated by shares (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, item 115 of the Luxembourg standard chart of account).

Art. 8. Shareholders' rights. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Title III - Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager (s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of power. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Minutes of the meetings. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

Art. 17. Liability of the managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

Title IV - Shareholders' meetings

Art. 18. Shareholders' meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Title V - Accounting year and annual accounts

Art. 19. Accounting year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Title VI - Liquidation and dissolution

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title VII - Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand fourteen.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Azul Holding S.C.A., prenamed declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mrs Barbara Imbs, Associate Vice President, born on September 20, 1977 in Haguenau, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mrs Erica K. Herberg, Principal, born on June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Azul Management S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with Register of Companies of Luxembourg, under number B 128 384 and having its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Invercartera Internacional S.L.U., a private limited liability company (sociedad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, registered with Register of Companies of Barcelona, under number B-62-834 445 and having its registered office at C/Roure número 6, 08820, El Prat de Llobregat, Spain.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand euros.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le trente d'avril,

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Azul Holding S.C.A. une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131319,

ici représentée par Madame Christelle Frank, employée avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 avril 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

Titre I^{er} . - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles ou financières, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette ou de titres de créance convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que la société ou à tout autres entités identifiées ou apparentées ou personnes physiques et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres et subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés, entreprises, entités ou personnes physiques sans toutefois exercer l'une des activités réglementées par la loi du 5 avril 1993 concernant le secteur financier.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans limitation, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «Azul Bridge S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise en assemblée générale extraordinaire aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que déterminées par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Titre II - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'Assemblée des associés, conformément à l'article 18 des statuts.

Art. 7. Comptes de prime. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

Art. 8. Droits des associés. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par des titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

Art. 9. Indivision des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément quant à ce transfert, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social appartenant aux survivants. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature unique du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs par mandats spéciaux pour des opérations déterminées à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant à ces derniers de communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Des Résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV - Assemblée des associés

Art. 18. Assemblée des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux (2) gérants, sinon par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, ils pourront renoncer à toute formalité de convocation, et celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société exige l'unanimité.

Titre V - Exercice social et comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut en particulier décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi.

Titre VI - Liquidation et dissolution

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 23. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

Titre VII - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Azul Holding S.C.A., susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-). Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Mlle Barbara Imbs, Associate Vice President, née le 20 septembre 1977, à Haguenau, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Mme Erica K. Herberg, Principal, née le 8 juin 1974, dans l'état de Caroline du Nord, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Azul Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128 384.

- Invercartera International S.L.U., une société à responsabilité limitée (sociedad limitada), constituée et existant sous les lois de l'Espagne, ayant son siège social au C/Roure N°6, 08820, El Prat de Llobregat, Espagne, enregistrée auprès du Registrador Mercantil de Barcelona sous le numéro B62834445.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Frank, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 7 mai 2014. Relation: RED/2014/1031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 7 mai 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014063881/448.

(140074745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Participations France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 48, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 178.875.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014062928/10.

(140072793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Popov Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.381.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014062943/11.

(140073455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Redavia Global Asset S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.721.

In the year two thousand and fourteen, the twenty-third day of April,

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Redavia Global Asset S.C.A. a Luxembourg Société en commandite par actions, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 183721 (the Company).

The Company was incorporated on 2 January 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No. 682 of 15 March 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The Meeting is chaired by Mr Erwin Spolders, company director, professionally residing in Munich (the Chairman).

The Chairman appoints Ms Arlette Siebenaler private employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Ms Céline Bonvalet, private employee, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company (the Shareholders) present at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the proxyholder of the Shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. creation of class A shares, class B shares and class C shares of the Company, and conversion of (i) the existing 49,999 (forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine) limited shares into 49,999 (forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine) limited shares of class B and (ii) the existing 1 (one) unlimited share into 1 (one) unlimited share of class C, and related amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles);

2. presentation of the report of the general partner of the Company (the General Partner) regarding the amendment to the authorisation granted to the General Partner to cancel or limit the pre-emptive subscription rights of the shareholders of the Company within the limits of the authorised capital and related amendment to article 5 of the Articles;

3. amendment, renumbering and restatement of the Articles in their entirety to reflect the amendments referred to under the above agenda items, the Company's corporate object remaining unchanged; and

4. miscellaneous.

II. It appears from the attendance list that all the 1 (one) unlimited share and the 49,999 (forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine) limited shares of the Company, representing the entire share capital of the Company, are represented at the meeting. The Meeting waives the convening notices, all the shareholders of the Company considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the above agenda.

After deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to create (i) limited shares of class A of the Company (the Class A Shares) which shall be subdivided into sub-classes of Class A Shares which shall be named by using the following terms and by following the chronological order of issuance of the Class A Shares: Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares and so on, (ii) limited shares of class B of the Company (the Class B Shares) and (iii) unlimited shares of class C of the Company (the Class C Shares).

The Meeting further resolves to convert the existing 49,999 (forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine) limited shares into 49,999 (forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine) Class B Shares and the 1 (one) unlimited share into a Class C Share, each having a nominal value of USD 1.

As a consequence, the Meeting resolves that article 5 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the third resolution below.

Second resolution

The Chairman presents the report of the General Partner regarding the amendment to the authorisation granted to the General Partner to cancel or limit the pre-emptive subscription rights of the shareholders of the Company within the limits of the authorised capital (the Report).

The Meeting resolves (i) to amend the authorisation granted to the General Partner to increase the share capital of the Company pursuant to the provision on the authorised capital laid down in article 5 of the Articles, as amended as per the third resolution below, as further described in the Report, and (ii) based on the Report, to amend the authorisation granted to the General Partner to cancel or limit any preferential subscription rights of existing shareholders.

A copy of the Report shall be annexed to this deed after being signed Mr Erwin Spolders as representative of the Shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary.

As a consequence, the Meeting resolves that article 5 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the third resolution below.

Third resolution

The Meeting resolves to amend, renumber and restate the Articles in their entirety and to the extent necessary insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Form and Name.** There exists a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Redavia Global Asset S.C.A." (the Company).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the general partner of the Company (the

General Partner). The registered office may also be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan or investment agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend or invest funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The subscribed share capital of the Company is set at USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars), represented by 0 (zero) limited share of class A having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the Class A Share), 49,999 (forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine) limited shares of class B (the Class B Shares) having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, and 1 (one) unlimited share of class C (the Class C Share) having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar). The Class A Share and the Class B Shares are collectively referred to as the limited shares and the Class C Share is also referred to herein as an unlimited share. The limited shares and the unlimited shares are collectively referred to as the shares and the term shareholder shall be construed accordingly.

Each time an issuance of Class A Shares is made, any such issuance of Class A Shares shall consist of a sub-class of Class A Shares which shall be named by using the following terms and by following the chronological order of issuance of the Class A Shares: Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares and so on. Each sub-class of Class A Shares shall have the same rights and obligations, except that the amount of the Preferred Dividend (as defined below) shall start accruing on the respective date of issuance of the relevant sub-class of Class A Shares.

Notwithstanding the provisions of this Article 5, any issuance of new shares and new Instruments (as defined below) by the Company will have to comply with the relevant provisions of the Shareholders Agreement.

5.2 Share capital increase and share capital reduction.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting, with the consent of the General Partner and in the manner required for amendment of these articles of association (the Articles), as provided for in Article 10.2.

5.3 Pre-emptive rights.

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

5.4 Contributions to a "capital surplus" account.

The General Partner is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Partner, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law (i.e. under the Luxembourg standard chart of account dated 10 June 2009 (if applicable), the account 115 "capital contribution without the issuance of new shares in the company").

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

5.5 Share premium and capital surplus attached to Class A Shares

Any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription of Class A Shares will be booked in a share premium account relating to the Class A Shares (the Class A Share Premium). The Class A Share Premium is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the Class A Shares and (ii) to be incorporated in the share capital to issue Class A Shares only.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares by a Class A shareholder will be booked in a "capital surplus" account relating to the Class A Shares (the Class A Capital Surplus). The Class A Capital Surplus is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the Class A Shares and (ii) to be incorporated in the share capital to issue Class A Shares only.

5.6 Authorisation for the General Partner to increase the share capital.

(a) Size of the authorisation

The authorised capital of the Company is set at USD 100,000,000 (one hundred million United States Dollars), represented by a maximum of 999,998 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight) Class A Shares (assuming that at least 1 (one) Class B Share and 1 (one) Class C Share are outstanding), which are itself subdivided into sub-classes of Class A Shares, in accordance with Article 5.1. No Class B Shares and no Class C Shares can be issued under the authorized capital of the Company.

Each time an issuance of Class A Shares is made pursuant to the use of the authorisation granted to the General Partner under this Article 5, the relevant subclass of Class A Shares shall be issued in accordance with Article 5.1.

(b) Terms of the authorisation

The General Partner is authorised, during a period starting on the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Official Journal (Mémorial), and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of Class A Shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of Class A Shares in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new Class A Shares.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of Class A Shares pursuant to the authority granted under this Article 5.6, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of Class A Shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of payment for the shares under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

The General Partner is authorised to (i) during the Period, (a) issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instruments entitling their holders to subscribe for or be allocated with Class A Shares, such as, without limitation, warrants (the Instruments), and (b) issue Class A Shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments, until, with respect to both items (a) and (b), the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Instruments is equal to the authorised share capital, and (ii) issue Class A Shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments until the amount of increased share capital resulting from such issuance of Class A Shares is equal to the authorised share capital, at any time, whether or not during the Period; provided that the Instruments were originally issued during the Period. The Class A Shares to be issued following the exercise of the rights attached to the Instruments may be carried out by a payment in cash, a payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions of the Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, the conversion rate or the exchange rate, and the repayment conditions, and to issue and give effect to such Instruments.

(c) Authorisation to cancel or limit the pre-emptive rights

The General Partner is authorised to (i) cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in Article 5.3, in connection with an issuance of new Class A Shares and Instruments and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally for the allocation of Class A Shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and capital surplus, under

any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans and pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments, within the limits set forth under Luxembourg law.

(d) Recording of capital increases in the Articles

Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the General Partner under this Article 5 and the General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.

Art. 6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form only.

6.2 Share register and share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

6.5 Acquisition of own shares

The Class A Shares are redeemable shares issued under article 49-8 of the Companies Act. The Class A Shares may only be redeemed by the Company in the event of a Default (as defined in the Shareholders Agreement) at a price equal to the outstanding par value of the Class A Shares with a discount of 20 per cent (the Redemption Price), pursuant to the following redemption rights granted to the General Partner and, at all time, pursuant to and in accordance with the Shareholders Agreement (the Redemption Rights). For the purpose of these Articles, Shareholders Agreement means any shareholders' agreement setting out, amongst other things, the rights and obligations of the shareholders of the Company vis-à-vis the Company, that may be entered from time to time by the shareholders of the Company and the Company, as it may be amended from time to time.

If a holder of Class A Shares become a Defaulting Shareholder (as defined in the Shareholders Agreement), the General Partner may exercise the Redemption Rights by notice to such holder of Class A Shares to be served only after 10 days following notice to the Defaulting Shareholder with respect to its Default in accordance with the Shareholders Agreement.

The Redemption Rights shall be exercised by serving a written notice of exercise of the Redemption Rights to the Defaulting Shareholder (the Exercise Notice). The Redemption Rights shall be exercised as of the moment on which the Exercise Notice is given to the Defaulting Shareholder. The Exercise Notice shall set forth (i) the number of Class A Shares to be acquired from the Defaulting Shareholder, (ii) the redemption price to be paid that corresponds to the Redemption Price and (iii) the time at which the redemption shall be effective (the Redemption Date).

The General Partner can only exercise the Redemption Rights if, following such exercise, shares representing at least the minimum amount of the share capital legally required in a partnership limited by shares (société en commandite par actions) are outstanding and would not be kept in treasury.

Any redemption of Class A Shares can only be made out of the distributable reserves (including share premium and capital surplus) and profits of the Company that are available to that effect in accordance with article 49-8 of the Companies Act.

On the Redemption Date, ownership of the Class A Shares shall, by operation of the terms of these Articles, be automatically transferred to the Company and the Redemption Price shall be payable by the Company to the holder of the Class A shares so redeemed.

Redeemed Class A Shares may be kept in treasury by the Company. Class A Shares kept in treasury shall not bear voting rights and the rights to receive dividends or liquidation proceeds shall be suspended.

The General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps resulting from the redemption of Class A Shares, including but not limited to the recording of such redemption in the share register of the Company.

Art. 7. Transfer of shares. A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

The unlimited shares may only be transferred to a person that is appointed as General Partner by a General Meeting at the time such transfer is effective.

Any transferee of shares must adhere to the Shareholders Agreement prior to the transfer of any shares. Any transfer restrictions on shares by a shareholder of the Company under the Shareholders Agreement must be recorded in the share register next to such shareholder's name. Any transactions made on the shares which were not performed in accordance with the provisions on transfer restrictions set out in the Shareholders Agreement shall not be effective vis-à-vis the Company and the Company shall not record in the share register any such transaction. The relevant shareholder shall cause any third party who intends to acquire shares to take the appropriate steps and make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of shares is subject to transfer restrictions under the Shareholders Agreement.

Art. 8. Liability of the shareholders. The holders of limited shares are only liable up to the amount of their capital contribution made or to be made, as the case may be, to the Company.

The liability of the holders of the unlimited shares for the liabilities of the Company shall be joint and unlimited, as set out in article 102 of the Companies Act.

Art. 9. Powers of the general meeting. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. The General Meeting shall have those powers expressly reserved to it by the Companies Act or by the Articles.

Art. 10. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings.

10.1 Place and time of the annual General Meeting and other General Meetings

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in the Grand Duchy of Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the annual General Meeting, on the first Friday in February of each year at 2 p.m. If such a day is not a business day in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the General Partner decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

10.2 Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote

(a) Right and obligation to convene a General Meeting

The General Partner, as well as the supervisory board (conseil de surveillance), if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if one or more shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

(b) Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda of the to-beheld General Meeting and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before any General Meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), if any.

(c) Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

(d) Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

The General Meeting may pass resolutions on any matter only with the consent of the General Partner.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, (i) by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers or (ii) in any other manner permitted by law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate, are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments (engagements) of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

(e) Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

(f) Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company at least 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

(g) Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

(h) Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

(i) Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the General Partner.

Art. 11. Management.

11.1 Powers of the General Partner

The Company shall be managed by the General Partner who is Redavia GP S.à r.l. The General Partner is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the General Partner.

11.2 Removal of the General Partner

The General Partner may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of these Articles, as provided for in Article 10.2.

11.3 Remuneration of the General Partner

The General Partner may be entitled to a remuneration from the Company in an amount to be approved by the General Meeting.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 Daily management

The General Partner may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière) who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

12.2 Delegation to perform specific functions and committees

The General Partner is also authorised to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The General Partner may also appoint committees or sub-committees in order to deal with specific tasks.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 Signatory powers of the General Partner

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner.

13.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 12.1.

13.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 14. Supervisory board (conseil de surveillance) - Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision Agréé). The affairs of the Company shall be supervised by a supervisory board (conseil de surveillance) composed of at least 3 board members (the Supervisory Board).

However, no Supervisory Board shall be required to be established, in the event that one or more independent auditor (s) (réviseur(s) d'entreprise agréé(s) or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting in accordance with applicable Luxembourg law to perform the statutory audit of the annual accounts. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by and between the Company and the independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprise agréé(s) or cabinet de révision agréé).

The Supervisory Board shall have the powers of the statutory auditor set out in article 62 of the Companies Act.

The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulations or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The board members of the Supervisory Board shall be elected by the General Meeting for a maximum term of six years, which shall be renewable.

The General Meeting shall determine the remuneration, if any, of the board members of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (as appointed by the Supervisory Board) or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least two days prior notice. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, e-mail, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, e-mail, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

Art. 16. Annual accounts.

16.1 Responsibility of the General Partner

The General Partner shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

16.2 Submission of the annual accounts to the Supervisory Board

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the General Partner will submit the annual accounts together with the report of the General Partner and such other documents as may be required by law to the Supervisory Board (if any), who will thereupon draw up its report.

16.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the General Partner and of the Supervisory Board or the independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprise agréé(s) or cabinet de

révision agréé), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 17. Allocation of results.

17.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

17.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 17.1 and the rules regarding distributions set out in this Article 17.

17.3 Rules regarding distributions

Each time a distributions to the shareholders, whether by dividend, share redemption or otherwise, out of profits and distributable reserves available for that purpose, including share premium and "capital surplus", is decided by the General Meeting or the General Partner, as the case may be, such distribution shall be made in the following order and as follows:

(1) first, each Class A Share shall receive a cumulative and non-compounding preferred dividend of 10 per cent per annum computed on the nominal value of the Class A Shares, which shall accrue on a daily basis as from the respective dates of issuance of the Class A Shares (the Preferred Dividend);

(2) second, the Class C Shares shall receive a dividend of USD 1; and

(3) third, the Class B Shares shall receive a dividend corresponding to the entirety of the remaining amount available for distribution in the Company (excluding the Class A Share Premium and Class A Capital Surplus, if any).

Notwithstanding the provisions of this Article 17.3, any distribution to the shareholders will have to comply with the relevant provisions of the Shareholders Agreement.

17.3 Interim dividends

The General Partner may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and "capital surplus", under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and the Articles.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and "capital surplus", under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and the Articles.

Notwithstanding the provisions of this Article 17.4, any interim dividend distribution to the shareholders will have to comply with the relevant provisions of the Shareholders Agreement.

17.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in United States Dollars or any other currency chosen by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Art. 18. Dissolution and liquidation.

18.1 No dissolution of the Company

In the event of death, winding-up, legal incapacity, resignation, bankruptcy or any other similar proceedings affecting the holder of the unlimited share and preventing it from managing the Company itself (where applicable), the Company will be continued and a replacement holder of the unlimited share will be appointed no later than fifteen (15) business days following the occurrence of the applicable event, and such replacement must be resolved upon unanimously by all the remaining shareholders. In case the shareholders cannot agree on a replacement holder of the unlimited share, the Company will be dissolved and liquidated.

18.2 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles, as set out in Article 10.2. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

18.3 Distribution of liquidation surplus

Upon the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company legally available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

In the event of the liquidation, dissolution or winding-up of the Company which is not made following or in connection with an Exit or a potential Exit (as such term may be defined in the Shareholders Agreement), the surplus assets of the Company legally available for distribution among shareholders must be distributed in the following order and as follows:

- (i) first, by the distribution of the outstanding Preferred Dividend not already paid to the holders of Class A Shares;
- (ii) second, by the repayment of the nominal value of the Class A Shares, as well as of the Class A Share Premium and as Class A Capital Surplus if any, to the holders of Class A Shares;
- (iii) third, by the repayment of the nominal value of the Class B Shares to the holders of Class B Shares;
- (iv) fourth, by the repayment of the nominal value of the Class C Share to the holders of Class C Shares;
- (v) fifth, by the distribution of an amount of USD 10 to the holders of Class C Shares; and
- (vi) the payment of all remaining amount available for distribution to the holders of the Class B Shares.

Notwithstanding the provisions of this Article 18.3, any distribution of liquidation surplus to the shareholders will have to comply with the relevant provisions of the Shareholders Agreement.

Art. 19. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.”

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois d'avril,
par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Redavia Global Asset S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183721 (la Société).

La Société a été constituée le 2 janvier 2014 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No.682 datant du 15 mars 2014. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée est ouverte et élit M. Erwin Spolders, administrateur de société, résidant professionnellement à Munich, en tant que président de l'Assemblée (le Président).

Le Président désigne Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Madame Céline Bonvalet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent ensemble le Bureau.

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence établie par les membres du Bureau qui restera annexée au présent acte. La liste de présence est signée par le mandataire des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. création de classes d'actions A, B et C de la Société et conversion (i) des 49.999 (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire existantes en 49.999 (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire de classe B et (ii) de 1 (une) action de commandité existante en 1 (une) action de commandité de classe C, et modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts);

2. présentation du rapport du gérant commandité de la société (le Gérant Commandité) relatif à la modification quant à l'autorisation accordée au Gérant Commandité d'annuler ou de limiter les droits préférentiels de souscription des Actionnaires de la Société dans les limites du capital autorisé, et modification en conséquence de l'article 5 des Statuts;

3. modification, renumérotation et refonte des Statuts dans leur intégralité afin de refléter les modifications auxquelles on se réfère dans les points précités de l'ordre du jour, l'objet de la Société demeurant inchangé; et

4. divers

Il, qu'il apparaît au vu de la liste de présence que 1 (une) action de commandité et 49.999 (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire de la Société, représentant la totalité des actions de la Société, sont représentées lors de l'Assemblée. L'Assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les Actionnaires de la Société se considérant comme dûment convoqués et ayant connaissance parfaite de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué plus avant.

L'Assemblée est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'Ordre du Jour mentionné ci-avant.

Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer (i) des actions de commanditaire de classe A de la Société (les Actions de Classe A) qui pourront être divisées en sous-classes d'Actions de Classe A qui seront nommées au moyen des termes suivants et selon l'ordre chronologique de l'émission des actions de Classe A: Actions de Classe A1, Actions de Classe A2, Actions de Classe A3 et ainsi de suite, (ii) des actions de commanditaire de classe B de la Société (les Actions de Classe B) et (iii) des actions de commandité de classe C de la Société (les Actions de Classe C).

De plus, l'Assemblée décide de convertir les 49.999 (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire en 49.999 (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Classe B et l'unique action de commandité en 1 (une) Action de Classe C, chacune ayant une valeur nominale de 1 USD.

En conséquence, l'Assemblée décide que l'article 5 des Statuts doit être modifié et lu ainsi qu'il est précisé dans la troisième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

Le Président présente le rapport du Gérant Commandité relatif à la modification quant à l'autorisation accordée au Gérant Commandité d'annuler ou de limiter les droits préférentiels de souscription des Actionnaires de la Société dans les limites du capital autorisé (le Rapport).

L'Assemblée décide (i) de modifier l'autorisation accordée au Gérant Commandité d'augmenter le capital social de la Société conformément aux dispositions relatives au capital autorisé stipulées dans l'article 5 des Statuts, comme modifiées dans la troisième résolution ci-dessous, comme précédemment décrit dans le Rapport, et (ii) basé sur le Rapport, de modifier l'autorisation accordée au Gérant Commandité d'annuler ou de limiter les droits préférentiels de souscription des Actionnaires existants.

Une copie du Rapport sera annexée au présent acte après qu'il aura été signé par M. Erwin Spolders en tant que représentant des Actionnaires, ainsi que par les membres du Bureau et le notaire soussigné.

En conséquence, l'Assemblée décide que l'article 5 des Statuts sera modifié et lu ainsi qu'il est précisé dans la troisième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier, renuméroter et refondre les Statuts dans leur intégralité et dans la mesure nécessaire d'insérer ou de modifier tout titre des Statuts, qui se liront dorénavant comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il est établi une société en commandite par actions sous la dénomination de «Redavia Global Asset S.C.A.» (la Société).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du gérant commandité de la Société (le Gérant Commandité). Le siège social peut également être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une période indéterminée.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social souscrit est fixé à un montant de 50.000 USD (cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 0 (zéro) action de commanditaire de classe A ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) (l'Action de Classe A), 49.999 (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire de classe B ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Actions de Classe B), et 1 (une) action de commandité de classe C ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) (l'Action de Classe C). Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont désignées ensemble comme les actions de commanditaire, et l'Action de Classe C est désignée comme l'action de commandité. Les actions de commanditaire et l'action de commandité sont collectivement désignées comme les actions, et le terme actionnaire désigne l'un des détenteurs de ces actions.

A chaque émission d'Actions de Classe A, l'émission d'Actions de Classe A consistera en la création d'une sous-classe d'Actions de Classe A désignée selon les termes suivants et émise selon l'ordre chronologique d'émission suivant: Actions de Classe A1, Actions de Classe A2, Actions de Classe A3, et ainsi de suite. Chaque sous-classe d'Actions de Classe A portera les mêmes droits et les mêmes obligations, toutefois le montant du Dividende Préférentiel (tel que défini ci-dessous) commencera à se cumuler à la date d'émission respective de la sous-classe d'actions de Classe A concernée.

Nonobstant les dispositions du présent Article 5, toute émission de nouvelles actions et de nouveaux Instruments (tels que définis ci-dessous) par la Société devra être conforme aux dispositions applicables du Pacte d'Actionnaires.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale, avec l'accord du Gérant Commandité, statuant comme en matière de modification des présents statuts (les Statuts), tel que prévu à l'Article 10.2.

5.3 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et qui sont payés en numéraire, y compris, et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.4 Apports au compte de «capital surplus»

Le Gérant Commandité est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Gérant Commandité et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise (c'est-à-dire le compte 115 "apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" prévu par le plan comptable luxembourgeois (si il est utilisé) du 10 juin 2009).

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, et ces apports seront enregistrés dans le compte de «capital surplus» mentionné au paragraphe ci-dessus.

5.5 Prime d'émission et capital surplus attachés aux Actions de Classe A

Tout apport en espèces ou en nature effectué sous forme de prime d'émission en rapport avec la souscription à des Actions de Classe A sera comptabilisé dans le compte de prime d'émission relatif aux Actions de Classe A (la Prime d'Emission de Classe A). La Prime d'Emission de Classe A est disponible uniquement (i) dans le cadre des distributions, qu'il s'agisse de dividendes, rachats d'actions, ou autres, opérées en faveur des Actions de Classe A, et (ii) afin d'être incorporée au capital social en vue de l'émission d'Actions de Classe A uniquement.

Tout apport en espèces ou en nature effectué sous forme d'apport en capital sans émission de nouvelles actions par un actionnaire de Classe A sera comptabilisé dans un compte de "capital surplus" relatif aux Actions de Classe A (le Capital Surplus de Classe A). Le Capital Surplus de Classe A est disponible uniquement (i) dans le cadre de distributions, qu'il s'agisse de dividendes, rachats d'actions ou autres, opérées en faveur des Actions de Classe A, et (ii) afin d'être incorporé au capital social en vue de l'émission d'Actions de Classe A uniquement.

5.6 Autorisation pour le Gérant Commandité d'augmenter le capital social

(a) Montant de l'autorisation

Le capital autorisé de la Société est fixé à un montant de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par un maximum de 999.998 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) Actions de Classe A (étant entendu qu'il existe au moins 1 (une) Action de Classe B et 1 (une) Action de Classe C), elles-mêmes sous-divisées en sous-classes d'Actions de Classe A, conformément à l'Article 5.1. Aucune Action de Classe B ni aucune Action de Classe C ne peuvent être émises sous le capital autorisé de la Société.

A chaque nouvelle émission d'Actions de Classe A effectuée en vertu de l'autorisation accordée au gérant commandité dans le présent Article 5, la sous-classe d'Actions de Classe A correspondante sera émise conformément aux dispositions de l'Article 5.1.

(b) Conditions de l'autorisation

Le Gérant Commandité est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant à la date de publication de l'acte constitutif de la Société au Mémorial et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'Actions de Classe A en contrepartie d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'Actions de Classe A en contrepartie d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles Actions de Classe A.

Le Gérant Commandité est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'Actions de Classe A conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5.6, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'Actions de Classe A, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non-exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions.

Le Gérant Commandité est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertible, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des Actions de Classe A ou de se voir attribuer des Actions de Classe A, tels que (liste non-exhaustive) des warrants (les Instruments), et (b) à émettre des Actions de Classe A sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des Actions de Classe A suite à l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant la Période. Les Actions de Classe A devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfice et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et le capital surplus.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et il est autorisé à émettre lesdits Instruments.

(c) Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

Le Gérant Commandité est autorisé (i) à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans l'Article 5.3, portant sur l'émission de nouvelles Actions de Classe A et d'Instruments et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de manière égalitaire pour ce qui concerne l'attribution des Actions de Classe A devant être émises par voie d'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions et conformément à l'exercice des droits attachés aux Instruments, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

(d) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Gérant Commandité conformément à l'Article 5, et le Gérant Commandité prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater pardevant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives exclusivement.

6.2 Registre des actionnaires et certificats d'action

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant Commandité.

6.3 Propriété et co-propriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

6.5 Acquisition d'actions détenues en propre

Les Actions de Classe A sont des actions rachetables émises en vertu de l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions de Classe A ne peuvent être rachetées par la Société qu'en cas de Défaut (tel que ce terme est défini dans le Pacte d'Actionnaires) à un prix égal à la valeur nominale restante des Actions de Classe A moins une réduction de 20 pourcents (le Prix de Rachat), en vertu des droits de rachat accordés ci-après au Gérant Commandité, et à tout moment, en vertu de et en conformité avec le Pacte d'Actionnaires (les Droits de Rachat). Dans le cadre des présents Statuts, le terme Pacte d'Actionnaires désigne tout pacte d'actionnaires établissant, entre autres, les droits et obligations des actionnaires de la Société vis-à-vis de cette dernière, ce pacte pouvant être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et la Société et pouvant être modifié au fil du temps.

Lorsqu'un détenteur d'Actions de Classe A devient Actionnaire en Défaut (tel que ce terme est défini dans le Pacte d'Actionnaires), le Gérant Commandité peut exercer les Droits de Rachat en informant le détenteur des Actions de Classe A uniquement 10 jours après envoi de l'avis de Défaut par l'Actionnaire en Défaut, conformément au Pacte d'Actionnaires.

Les Droits de Rachat peuvent être exercés au moyen d'un avis d'exercice écrit portant sur l'exercice des Droits de Rachat envoyé à l'Actionnaire en Défaut (l'Avis d'Exercice). Les Droits de Rachat seront exercés au moment de l'envoi de l'Avis d'Exercice à l'Actionnaire en Défaut. L'Avis d'Exercice indiquera (i) le nombre d'Actions de Classe A devant être acquises auprès de l'Actionnaire en Défaut, (ii) le prix de rachat devant être versé et correspondant au Prix de Rachat, et (iii) la date à laquelle le rachat sera effectif (la Date de Rachat).

Le Gérant Commandité ne peut exercer ses Droits de Rachat que si, après cet exercice, les actions représentant au moins le montant minimum de capital social légalement requis pour une société en commandite par actions restent libres et ne sont pas détenues en propre.

Un rachat d'Actions de Classe A ne peut être effectué qu'au moyen des réserves distribuables (y inclus la prime d'émission et le capital surplus) et des bénéfices de la Société disponibles à cet effet conformément à l'article 49-8 de la Loi de 1915.

A la Date de Rachat, la propriété des Actions de Classe A sera automatiquement transférée à la Société en vertu des dispositions des présents Statuts, et le Prix de Rachat devra être versé par la Société au détenteur des Actions de Classe A ainsi rachetées.

Les Actions de Classe A rachetées peuvent être conservées par la Société. Les Actions de Classe A ainsi conservées ne porteront aucun droit de vote et les droits à percevoir des dividendes ou des bonis de liquidation seront suspendus.

Le Gérant Commandité ou toute personne autorisée par ce dernier effectuera toutes les formalités requises en conséquence du rachat d'Actions de Classe A, y inclus mais sans limitation l'inscription dudit rachat dans le registre d'actionnaires de la Société.

Art. 7. Cessions d'actions. Une cession d'action peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

Les actions de commandité pourront seulement être transférées à une personne désignée au moment où le transfert est effectif comme Gérant Commandité à l'occasion d'une Assemblée Générale.

Tout cessionnaire d'actions doit être partie au Pacte d'Actionnaires avant que toute cession d'actions ne soit effectuée. Les restrictions de transfert d'actions par un actionnaire de la Société en vertu du Pacte d'Actionnaires doivent être inscrites dans le registre d'actionnaires à côté du nom dudit actionnaire. Toute opération portant sur des actions n'ayant pas été effectuée conformément aux dispositions sur les restrictions de transfert stipulées dans le Pacte d'Actionnaires restera sans effet vis-à-vis de la Société et une telle opération ne sera pas inscrite dans le registre d'actionnaires de la Société. L'actionnaire concerné fera en sorte que tout tiers qui souhaite acquérir des actions entreprenne les démarches requises et collecte les informations nécessaires afin d'évaluer si le transfert d'actions envisagé est soumis à des restrictions de transfert en vertu du Pacte d'Actionnaires.

Art. 8. Obligations des actionnaires. Les détenteurs d'actions de commanditaire ne sont responsables qu'à hauteur du montant de l'apport de capital qu'ils ont fait ou vont faire, selon le cas, à la Société.

Les détenteurs d'actions de commandité sont solidairement responsables des dettes de la Société sans aucune limite, tel que stipulé à l'article 102 de la Loi de 1915.

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale dispose des droits qui lui sont expressément conférés en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées Générales.

10.1 Lieu et date de l'Assemblée Générale annuelle et des autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation, le premier vendredi du mois de février de chaque année à quatorze heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Grand-Duché de Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant Commandité constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

10.2 Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote

(b) Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si un ou plusieurs actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

(b) Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins, et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation, envoyés par lettres missives, sont adressés 8 (huit) jours avant toute Assemblée Générale aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être prouvé.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Gérant Commandité ou du conseil de surveillance, le cas échéant.

(c) Droits de vote attachés aux actions Chaque action confère une voix à son détenteur.

(d) Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint L'Assemblée Générale ne peut passer des résolutions sur toute matière qu'avec le consentement du Gérant Commandité.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, (i) par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins, et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale

dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois ou (ii) de toute autre manière permise par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Lors des deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

(e) Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courrier peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

(f) Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

(g) Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

(h) Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

(i) Procès-verbaux et copies certifiées

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant Commandité.

Art. 11. Administration de la société.

11.1 Pouvoirs du Gérant Commandité

La Société sera gérée par le Gérant Commandité, qui est Redavia GP S.à r.l. Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Gérant Commandité.

11.2 Révocation du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité pourra être révoqué et/ou remplacé à tout moment avec ou sans motif en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale adoptée comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10.2.

11.3 Rémunération du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité est éligible à recevoir une rémunération de la part de la Société dont le montant sera approuvé par l'Assemblée Générale.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Gestion journalière

Le Gérant Commandité peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

12.2 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions et commissions

Le Gérant Commandité est aussi autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Il peut aussi nommer des commissions ou sous-commissions pour effectuer des tâches spécifiques.

Art. 13. Signatures autorisées.**13.1 Pouvoir de signature du Gérant Commandité**

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant Commandité.

13.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 12.1.

13.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toute personne ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 14. Conseil de surveillance - Réviseur d'entreprises agréé / Cabinet de révision Agréé. Les affaires de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance).

Toutefois aucun conseil de surveillance ne sera nommé si, au lieu de nommer un conseil de surveillance, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés ou cabinet(s) de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société.

Le Conseil de Surveillance disposera des pouvoirs qui sont conférés au commissaire aux comptes stipulés à l'article 62 de la Loi de 1915.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité sur les matières déterminées par ce dernier, et peut autoriser toutes les actions du Gérant Commandité qui n'entrent pas dans le cadre des pouvoirs du Gérant Commandité fixés par la loi ou les règlements ou les présents Statuts.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat maximum renouvelable de six années.

L'Assemblée Générale déterminera la rémunération, le cas échéant, des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président (nommé par le Conseil de Surveillance) ou par le Gérant Commandité.

Un avis de convocation écrit sera remis à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins deux jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance. Il peut être renoncé à cet avis de convocation par l'accord écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télégramme, télécopie ou télex, de chaque membre. Un avis de convocation distinct n'est pas nécessaire pour les réunions individuelles tenues au lieu, à la date et à l'heure prescrit dans un document adopté précédemment par voie de résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance pour le représenter.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont approuvées si elles sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à la réunion. Les résolutions peuvent également être adoptées sous la forme d'un ou de plusieurs instruments écrits signés par tous les membres.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes annuels.**16.1 Responsabilité du Gérant Commandité**

Le Gérant Commandité dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

16.2 Soumission des comptes annuels au Conseil de Surveillance

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant Commandité soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Gérant Commandité et, le cas échéant, tout autre document afférent prescrit par la loi à l'examen du Conseil de Surveillance, le cas échéant, qui rédige un rapport sur cette base.

16.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le(s) rapport(s) du Gérant Commandité, le(s) rapport(s) du Conseil de Surveillance ou du/des réviseur(s) d'entreprise agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s), selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 17. Affectation des résultats.

17.1 Affectation a la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

17.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, dans le respect de l'Article 17.1 et des règles de distribution stipulées dans le présent Article 17.

17.3 Règles de distribution

A chaque fois que des distributions en faveur des actionnaires seront décidées par l'Assemblée Générale ou le Gérant Commandité, selon le cas, que ce soit au moyen de dividendes, rachats d'actions ou autres, ces distributions étant effectuées sur les bénéfices et les réserves distribuables à cet effet (y inclus la prime d'émission et le "capital surplus"), il conviendra de respecter les modalités et l'ordre de distribution suivants:

(1) Premièrement, les Actions de Classe A recevront un dividende préférentiel cumulatif et non capitalisé de 10 pourcent annuels calculé sur la valeur nominale des Actions de Classe A, qui se cumulera quotidiennement à partir des dates d'émissions respectives des Actions de Classe A (le Dividende Préférentiel);

(2) Deuxièmement, les Actions de Classe C recevront un dividende de 1 USD,

et

(3) Troisièmement, les Actions de Classe B recevront un dividende correspondant à l'intégralité du montant distribuable restant dans la Société (à l'exclusion de la Prime d'Émission de Classe A et du Capital Surplus de Classe A, le cas échéant).

Nonobstant les dispositions du présent Article 17.3, toutes les distributions au profit des actionnaires devront être effectuées conformément aux dispositions correspondantes du Pacte d'Actionnaires.

17.3 Dividendes intérimaires

Le Gérant Commandité pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

Nonobstant les dispositions du présent Article 17.4, toutes les distributions de dividendes intérimaires au profit des actionnaires devront être effectuées conformément aux dispositions correspondantes du Pacte d'Actionnaires.

17.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant Commandité et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant Commandité, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

Art. 18. Dissolution et liquidation.

18.1 Non dissolution de la Société

En cas de décès, de liquidation, de l'incapacité, de démission, de faillite ou d'autres procédures similaires affectant le détenteur de l'action illimité et l'empêchant de gérer la société elle-même (le cas échéant), la vie de la Société se prolongera et un détenteur de la part illimité sera nommé en remplacement au plus tard quinze (15) jours ouvrables suivant la survenance de l'événement applicable, et ce remplacement doit être pris à l'unanimité de tous les actionnaires restants. Dans le cas où les actionnaires ne peuvent s'entendre sur un détenteur remplaçant de l'action illimitée, la Société sera dissoute et liquidée.

18.2 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

18.3 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pourront être distribués aux actionnaires au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société.

18.3 Distribution des bonis de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les actifs restants de la Société légalement disponibles pour être distribués entre les actionnaires de la Société seront distribués aux actionnaires au moyen de paiements d'avances ou de remboursements (ou de provisions, selon le cas) des dettes de la Société.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Société ne survenant pas dans le cadre d'une Sortie ou d'une Sortie potentielle (tels que ces termes peuvent être définis dans le Pacte d'Actionnaires), les actifs restants de la Société légalement disponibles pour la distribution aux actionnaires doivent être distribués selon l'ordre et les modalités suivants:

(i) Premièrement, par la distribution du Dividende Préférentiel restant non encore versé aux détenteurs d'Actions de Classe A;

(ii) Deuxièmement, par le remboursement aux détenteurs d'Actions de Classe A de la valeur nominale des Actions de Classe A, ainsi que de la Prime d'Emission de Classe A et du Capital Surplus de Classe A, le cas échéant;

(iii) Troisièmement, par le remboursement de la valeur nominale des Actions de Classe B aux détenteurs d'Actions de Classe B;

(iv) Quatrièmement, par le remboursement de la valeur nominale des Actions de Classe C aux détenteurs d'Actions de Classe C;

(v) Cinquièmement, au moyen de la distribution d'un montant de 10 USD aux détenteurs d'Actions de Classe C; et

(vi) le paiement du montant distribuable restant sera versé aux détenteurs d'Actions de Classe B.

Nonobstant les dispositions du présent Article 18.3, toutes les distributions de bonis de liquidation au profit des actionnaires devront être effectuées conformément aux dispositions correspondantes du Pacte d'Actionnaires.

Art. 19. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à EUR 2.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. SPOLDERS, A. SIEBENALER, C. BONVALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2014. Relation: LAC/2014/20078. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063664/1014.

(140073740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Fili, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.594.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société le 22 avril 2014

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société à Luxembourg le 22 avril 2014, que l'actionnaire unique a décidé de renommer, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra se tenir en 2015 pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, aux fonctions d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Roger Greden, résidant au 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg;
- Monsieur Vincent Goy, résident professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Marcel Borysiak, résident professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014064176/18.

(140074577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Eren Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.052.

—
Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale, adoptée lors de sa réunion du 20 mars 2014, que:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer le Réviseur d'Entreprise Agréé actuel de la Société: PricewaterhouseCoopers, société coopérative avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement avec effet immédiat un nouveau Réviseur d'Entreprise Agréé: Grant Thornton Lux Audit SA société anonyme avec siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B43298.

Sa mission débutera avec l'audit des comptes clos au 31 décembre 2013 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 mars 2014.

Pour la société EREN GROUPE S.A.

M. Pierre Dagallier

Président du Directoire

Référence de publication: 2014064146/23.

(140074422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

FLASHiZ International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.102.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of the month of April,
before Maître Edouard Delosch, civil law notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting"), of FLASHiZ International, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) (the "RCS") under registration number B 180.102 (the "Company"), incorporated on 2 September 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2652 dated 24 October 2013. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 6th December 2013 pursuant to a deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 508 dated 25th February 2014.

The Meeting was opened at

The Meeting was presided by professionally residing at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary professionally residing at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg Luxembourg (the "Secretary").

The Meeting elected as scrutineer professionally residing at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg Luxembourg (the "Scrutineer"), forming together, with the President and the Secretary, the bureau of the Meeting (the "Bureau").

The Chairman declared and requested the notary to state that:

1. BNP Paribas Personal Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 1 Boulevard Haussman, F-75009 Paris, France, and registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 542 097 902, being the holder of five hundred five thousand six hundred and seventy-seven (505,677) class A shares of the Company (the "Class A Shareholder") was represented by ,

pursuant to a proxy given under private seal. Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Class A Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

2. FEXCO, an unlimited liability company incorporated and existing under the laws of Ireland, with registration number 83934, and registered address at FEXCO Financial Services Centre, Iveragh Road, Killorglin Co, Kerry, Ireland, being the current holder of four million three hundred ten thousand two hundred and ninety-four (4,310,294) class B shares of the Company (the "Class B Shareholder") was represented by

prenamed, pursuant to a proxy given under private seal. Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Class B Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

3. Both the Class A Shareholder and the Class B Shareholder (each a "Shareholder" and together the "Shareholders" as the case may be) represented at the present Meeting confirmed having had full knowledge of the agenda of the Meeting ahead of the same and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda.

4. The number of shares held by each Shareholder represented at the present Meeting was shown on an attendance list signed by the proxyholders, the Bureau and the undersigned notary (the "Attendance List").

5. The Attendance List will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

6. As it appears from the Attendance List, all of the four million eight hundred fifteen thousand nine hundred and seventy-one (4,815,971) outstanding shares of the Company were represented at the Meeting so that the Meeting was regularly constituted and can validly decide on all items of the agenda.

The Chairman stated that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an aggregate amount of one million two hundred and eighty-six Euro (EUR 1,000,286) so as to bring it from its current amount of four million eight hundred fifteen thousand nine hundred and seventy-one Euro (EUR 4,815,971) up to a new amount of five million eight hundred sixteen thousand two hundred and fifty-seven Euro (EUR 5,816,257) through the creation and issuance of (i) one hundred five thousand and thirty (105,030) class A shares of the Company (the "New Class A Shares"), and (ii) eight hundred ninety five thousand two hundred and fifty-six (895,256) class B shares of the Company (the "New Class B Shares"), all having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (together referred to as the "New Shares") for a total subscription price of one million two hundred and eighty-six Euro (EUR 1,000,286) (the "Subscription Price");

2. Subscription (i) for the New Class A Shares by the Class A Shareholder and (ii) for the New Class B Shares by the Class B Shareholder in the proportions set out in the table below:

Subscribers	Class of Shares	Number of Shares	Subscription price
Class A Shareholder	Class A	105,030	€105,030
Class B Shareholder	Class B	895,256	€895,256

3. Allocation of an amount of one million two hundred and eighty-six Euro (EUR 1,000,286) to the share capital of the Company;

4. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and

5. Appointment of Walter Brazil as a new director of the Company until the date on which the annual general meeting of shareholders of the Company shall be held in 2014.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Shareholders approved on an unanimous basis the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by an aggregate amount of one million two hundred and eighty-six Euro (EUR 1,000,286) so as to bring it from its current amount of four million eight hundred fifteen thousand nine hundred and seventy-one Euro (EUR 4,815,971) up to a new amount of five million eight hundred sixteen thousand two hundred and fifty-seven Euro (EUR 5,816,257) through the creation and issuance of (i) one hundred five thousand and thirty (105,030) class A shares of the Company (the "New Class A Shares"), and (ii) eight hundred ninety five thousand two hundred and fifty-six (895,256) class B shares of the Company (the "New Class B Shares"), all having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (together referred to as the "New Shares") for a total subscription price of one million two hundred and eighty-six Euro (EUR 1,000,286) (the "Subscription Price");

Second resolution

Thereupon, (i) the New Class A Shares have been subscribed by the Class A Shareholder, (ii) the New Class B Shares have been subscribed by the Class B Shareholder, and (iii) the Subscription Price has been paid respectively by the Class A Shareholder and the Class B Shareholder in the proportions set out below:

Subscribers	Class of Shares	Number of Shares	Subscription price
Class A Shareholder	Class A	105,030	€105,030
Class B Shareholder	Class B	895,256	€895,256

Third resolution

The total Subscription Price was fully paid up and an amount of of one million two hundred and eighty-six Euro (EUR 1,000,286) was allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Subscription Price was shown to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

“ **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at five million eight hundred sixteen thousand two hundred and fifty-seven Euro (EUR 5,816,257) consisting of five million eight hundred sixteen thousand two hundred and fifty-seven (5,816,257) ordinary shares of the Company divided into six hundred ten thousand seven hundred and seven (610,707) class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (collectively, the “Class A Shares” and individually a “Class A Share”) and five million two hundred five thousand five hundred and fifty (5,205,550) class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (collectively, the “Class B Shares” and individually a “Class B Share”), all Class A Shares and all Class B Shares being in registered form. Unless otherwise agreed in any shareholders or similar agreement (s) entered into from time to time among some or all of the shareholders of the Company, the Class A Shares and the Class B Shares shall bear the same rights.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.”

Fifth resolution

The Meeting unanimously resolved to appoint Mr Walter Brazil, born in Offaly, Ireland, on 02 March 1959, having his professional address at 14 Ely Place, Dublin 2, Ireland, as new director of the Company until the date on which the annual general meeting of shareholders of the Company shall be held in 2014.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 12.45 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the representatives of the appearing persons and the members of the Bureau, known to the notary by their respective surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de FLASHiZ International (la «Société»), une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est situé au 46a, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 180.102, (la «Société») constituée le 2 septembre 2013 en vertu d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2652 du 24 octobre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 décembre 2013 conformément à un acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations n° 508 daté 25 février 2014.

La réunion a été ouverte à

L'Assemblée a été présidée par

demeurant au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Le Président a nommé comme secrétaire

demeurant au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. (le «Secrétaire»).

L'Assemblée a élu comme scrutatrice

demeurant au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. (le «Scrutatrice»), formant ensemble, avec le président et le secrétaire, le bureau de l'Assemblée (le «Bureau»).

Le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. BNP Paribas Personal Finance SA, une société constituée selon les lois de France, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann, F -75009 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 542 097 902 étant le détenteur de cinq cent cinq mille six cent soixante dix-sept (505.677) actions de classe A (l'«Actionnaire de Classe A») était représentée par

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.. Cette procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

2. FEXCO, une société à responsabilité illimitée constituée en Irlande ayant le numéro d'enregistrement 83934 et ayant son siège social au Centre FEXCO Financial Services, Iveragh Road, Killorglin Co, Kerry, étant le détenteur de quatre millions trois cent dix mille deux cent quatre-vingt-quatorze (4.310.294) actions de classe B (l'«Actionnaire de Classe B») était représentée par ... précitée, en vertu d'une procuration donnée. Cette procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

3. Tant l'Actionnaire de Classe A que de l'Actionnaire de Classe B (chacun, un «Actionnaire» et ensemble les «Actionnaires» selon le cas) représentés à la présente assemblée ont confirmé avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la réunion et ont renoncé à leurs droits à toute convocation préalable à celle-ci de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

4. Le nombre d'actions détenues par chaque Actionnaire représenté à la présente Assemblée figure sur une liste de présence signée par les mandataires, le Bureau et le notaire soussigné (la «Liste de Présence»).

5. La Liste de Présence restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

6. Il ressort de la Liste de Présence que la totalité des quatre millions huit cent quinze mille neuf cent soixante et onze (4.815.971) actions émises dans la Société étaient représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée était régulièrement constituée et pouvait valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

Le Président a déclaré que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de un million deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.000.286) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions huit cent quinze mille neuf cent soixante et onze euros (EUR 4.815.971) à cinq millions huit cent seize mille deux cent cinquante-sept euros (EUR 5.816.257) par l'émission de (i) cent cinq mille trente (105.030) actions de classe A (les «Actions de Classe A») et (ii) huit cent quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante-six (895.256) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (ci-après dénommées les «Actions») pour un prix de souscription total de un million deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.000.286) (le «Prix de Souscription»).

2. Souscription (i) aux Actions de Classe A par l'Actionnaire de Classe A et (ii) aux Actions de Classe B par l'Actionnaire de Classe B dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe d'actions	Nombre d'actions	Prix de Souscription
Actions de Classe A	Classe A	105.030	€105.030
Actions de Classe B	Classe B	895.256	€895.256

3. Affectation d'un montant de un million deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.000.286) au capital social de la Société.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Nomination de Walter Brazil en tant que nouvel administrateur de la Société jusqu'à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra en 2014.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de un million deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.000.286) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions huit cent quinze mille neuf cent soixante et onze euros (EUR 4.815.971) à cinq millions huit cent seize mille deux cent cinquante-sept euros (EUR 5.816.257) par l'émission de (i) cent cinq mille trente (105.030) actions de classe A (les «Actions de Classe A») et (ii) huit cent quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante-six (895.256) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (ci-après dénommées les «Actions») pour un prix de souscription total de un million deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.000.286) (le «Prix de Souscription»).

Seconde résolution

A la suite de quoi, (i) les Actions de Classe A ont été souscrites par l'Actionnaire de Classe A et (ii) les Actions de classe B ont été souscrites par l'Actionnaire de Classe B dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe d'actions	Nombre d'actions	Prix de Souscription
Actions de Classe A	Classe A	105.030	€105.030
Actions de Classe B	Classe B	895.256	€895.256

Troisième résolution

La totalité du prix de souscription a été entièrement libérée et un million deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.000.286) ont été alloués au capital de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'énoncé ci-dessous:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à 5.816.257 EUR (cinq millions huit cent seize mille deux cent cinquante-sept euros) composé de 5.816.257 (cinq millions huit cent seize mille deux cent cinquante-sept euros) actions ordinaires divisées en six cent dix mille sept cent sept (610.707) actions de classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (collectivement, les «Actions de Classe A» et individuellement une «Action de Classe A») et cinq millions deux cent cinq mille cinq cent cinquante (5.205.550) actions de classe B d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (collectivement, les «Actions de Classe B» et individuellement une «Action de Classe B»), toutes les Actions de Classe A et toutes les Actions de Classe B étant sous forme nominative. Sauf s'il en est convenu autrement dans un ou des pactes d'actionnaires ou accord(s) similaire(s) conclu de temps à autre entre certains ou tous les actionnaires de la Société, les Actions de Classe A et Actions de Classe B sont assorties des mêmes droits.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.»

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé unanimement de nommer M. Walter Brazil, né à Offaly, en Irlande, le 2 Mars 1959, ayant son adresse professionnelle à 14 Ely Place, Dublin 2, Irlande, comme nouvel administrateur de la Société jusqu'à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra en 2014.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée à 12.45 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite aux représentants des parties comparantes et aux membres du Bureau, connus du notaire par leur prénom, nom, état civil et résidence, lesdites personnes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: M. CABALLERO, M. ARNAUD, E. SEGOVIA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2014. Relation: DIE/2014/5376. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 mai 2014.

Référence de publication: 2014064181/231.

(140074540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Snow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.840.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société en date du 5 mai 2014

- Il a été décidé:

* d'accepter la démission de Monsieur Sylvain Jacquet en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat,

* de nommer Monsieur Lorenzo Barcaglioni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063040/14.

(140073467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.603.

Extrait des principales résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire en date du 30 avril 2014

Les mandats des administrateurs en place sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014 devant se tenir en 2015.

Ces administrateurs sont:

- Monsieur Patrick Sganzerla
- Mademoiselle Lorraine Ponchel
- La société Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée

Le mandat du commissaire en place, à savoir Control & Synergy Services S.à r.l., est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014 devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Geysler Investments S.A.

Société de gestion de patrimoine familial

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Expert-Comptable

Référence de publication: 2014064208/24.

(140074531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Green for Growth Fund, Southeast Europe SA, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.164.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2014

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Peter HOBSON, One Exchange Square, London, EC2A 2JN, Royaume-Uni, en remplacement de Michael NEUMAYR, démissionnaire, avec effet au 18 avril 2014.

L'Assemblée Générale renomme:

- Christopher KNOWLES, Président;
- Syed Aftab AHMED, Administrateur;
- Hubert COTTOGNI, Administrateur;
- Dominique COURBIN, Administrateur;
- Gerhard ENGEL, Administrateur;
- Michael MÖRSCHER, Administrateur;
- Peter HOBSON, Administrateur;
- Olaf ZYMEKKA, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- ERNST & YOUNG.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014064198/28.

(140074393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.